Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20261023-DAJ-DEC-26-317-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2026
Publication : 23/10/2026

BERNAY
LA VILLE

DECISION N° 179-2026

portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de la Fondation “ LES NIDS "

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la délibération n°05-2023 en date du 1er mars 2023 portant validation du nouveau modèle de convention type entre la ville et les associations pour la mise à disposition de salles et moyens ;
Vu la demande de la fondation "LES NIDS" représentée par sa Présidente, Madame Emilie GRENIER, et dont le siège est situé à la Maison de l’Enfant – 2 rue des Ménages - 27300 BERNAY, sollicitant l'accès aux services et aides apportés aux associations.

DECIDE :

De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association " LA FONDATION LES NIDS ".

signé électroniquement le 19/10/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.